



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Promouvoir un tourisme durable en Tunisie
Etude nationale de Tunisie

M. Jean Mehdi Chapoutot, Expert Tourisme (Tunisie)

Plan Bleu

Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2008

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
I. CONTEXTE ET TENDANCES - POLITIQUES ET STRATÉGIES TOURISTIQUES	4
1. Tourisme : opportunité de développement (1960 - 1970)	4
1.1. Une volonté des pouvoirs publics en faveur d'un développement touristique.....	4
1.2. Un développement non maîtrisé.....	4
1.3. Des impacts environnementaux négatifs.....	5
2. Tourisme : choix de croissance économique (1970 - 1987)	5
2.1. Une stratégie de développement.....	5
2.2. Un enrichissement du produit balnéaire.....	6
3. Tourisme : stratégie de développement (1987 – 2007)	7
3.1. Une politique environnementale.....	7
3.2. Des résultats.....	8
II. BILAN APPROFONDI DES PROJETS REALISES	14
1. Maîtriser les impacts territoriaux et environnementaux du tourisme	14
1.1. Prévenir et réduire les impacts négatifs des aménagements, de l'urbanisation et des infrastructures sur la frange littoral	14
1.2. Réduire la consommation de ressources naturelles et les pollutions induites par les hébergements et activités touristiques.....	17
1.3. Maîtriser l'évolution des activités de loisirs touristiques affectant l'environnement marin et côtier.....	21
2. Promouvoir un tourisme facteur de développement social, culturel et économique durable	22
2.1. Élaborer des stratégies nationales et locales visant à mieux concilier tourisme, environnement et développement durable	22
2.2. Promouvoir la diversification du tourisme et un aménagement équilibré des territoires	23
3. Développer la coopération méditerranéenne	27
3.1. Cinq + Cinq	27
III. LES BONNES PRATIQUES	28
1. PMNH	28
2. Eaux rÉnovÉes	30
3. Unités de dessalement des eaux saumâtres	32
4. Unités de dessalement des eaux de mer	33

IV. PROPOSITIONS	35
1. La territorialisation et la diversification	35
2. La gestion intégrée de la qualité (GIQ)	35
3. Les innovations	36
4. La formation	36
V. BIBLIOGRAPHIE.....	37

Résumé exécutif

- La Tunisie

La Tunisie, située au carrefour de la Méditerranée occidentale et orientale, couvre une superficie de 164 000 km². La Tunisie compte 10 126 300 habitants (recensement de 2006) ; le taux d'accroissement annuel est de 1,1% et le taux d'urbanisation est de l'ordre de 65%.

La Tunisie est un pays largement ouvert au tourisme. Elle bénéficie d'atouts naturels, culturels et civilisationnels ; elle est proche de l'Europe qui est à 2 à 3 heures de vol et son accessibilité a été facilitée par la réduction du poids du transport aérien dans le prix du forfait touristique.

- Le tourisme en Tunisie¹

Aujourd'hui, la Tunisie est une destination incontournable en Méditerranée et le nombre de touristes représente 2,5% du flux touristique des destinations méditerranéennes. La Tunisie compte 232 000 lits hôteliers dont 208 883 lits pour les établissements classés, de 1* à 5*, 10 105 lits pour les villages de vacances, 1 623 lits pour les pensions de famille et 11 227 lits pour les hôtels non classés. En 2007, 6,7 millions de touristes étrangers, soit +3,2% par rapport à 2006, ont visité la Tunisie, engendrant 37,4 millions de nuitées. Le montant des recettes s'élève à 3 milliards de dinars qui couvrent 60% du déficit de la balance commerciale. Le tourisme fait travailler 12% de la population active du pays.

La Tunisie compte de nombreuses zones touristiques dont 10 sont situées sur le littoral, à savoir celles de Tabarka, Bizerte, Tunis, Hammamet-Nabeul, Yasmine-Hammamet, Sousse, Monastir, Mahdia, Kerkennah, Jerba-Zarzis.

- Éléments d'appréciation – Tourisme

Le tourisme connaît des stades de développement différents selon les pays ; du reste la CMDD différencie « 3 grands types de territoires » : les destinations matures, les destinations plus récentes et en plein croissance et les destinations peu ou pas encore exploitées².

Mais le tourisme connaît également des modes de développement différents. Ces derniers présentent l'intérêt de mettre en exergue de façon significative les relations entre le tourisme et l'environnement. C'est la raison pour laquelle un bref aperçu des étapes du développement touristique en Tunisie est l'objet d'une présentation et ce, d'autant plus que le contexte dans lequel évolue le tourisme a complètement changé.

L'offre balnéaire a évolué depuis une vingtaine d'années. Elle a permis de développer une mobilité touristique-patrimoniale liée à l'enrichissement du produit balnéaire. A-t-elle pour autant participé à la diversification des produits de la destination ?

La promotion d'un tourisme durable passe également par la prise en compte de la dynamique du marché. Cet aspect du problème, relatif au marché, est fondamental car en relation avec la problématique concernant les dépenses des touristes internationaux.

C'est pourquoi, il paraît tout à fait indiqué d'axer les propositions telles que prévues sur quatre points: la territorialisation, la gestion intégrée de la qualité, les innovations et la formation.

¹ Les statistiques touristiques émanent de la revue annuelle, « Le Tourisme en Chiffres » publiée par l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT).

² Néanmoins, ce positionnement des destinations s'appuie sur des statistiques dont la praticabilité est peu évidente parce que différentes d'un pays à l'autre.

I. CONTEXTE ET TENDANCES - POLITIQUES ET STRATÉGIES TOURISTIQUES

La Tunisie possède de nombreux atouts naturels, avec les merveilleuses plages qui bordent le littoral, 575 km de sable sur les 1300 km de littoral ; culturels avec les nombreux sites archéologiques, dont celui de Carthage, et les musées dont le plus beau est sans conteste celui du Bardo ; civilisationnels avec les nombreuses médinas dont celle de Tunis et les sites d'exception, Sidi Bou Saïd ; exotiques avec les oasis de Tozeur et Nefta et le Sahara.

Grâce à ses atouts mais également à des facteurs exogènes³, les résultats touristiques ont été à la hauteur des attentes des responsables et la Tunisie a vu se développer, depuis les années 1960, un produit balnéaire enrichi au fil des ans. Néanmoins, et pour bien comprendre la politique touristique mise en place par les pouvoirs publics, il est nécessaire de caractériser les trois moments du développement touristique.

1. TOURISME : OPPORTUNITE DE DEVELOPPEMENT (1960 - 1970)

1.1. Une volonté des pouvoirs publics en faveur d'un développement touristique

Dès la fin des années 1950, l'état, à travers l'élaboration des « Perspectives décennales », qui programmaient la construction de 9 000 lits à l'horizon 1970, et la création de la Société hôtelière et touristique de Tunisie (SHTT)⁴, ouvrait la voie au développement de l'activité touristique.

Par ailleurs, l'exigence d'une « liberté en sécurité » de la demande internationale a fortement aidé au développement spectaculaire du tourisme en Tunisie. Les littoraux de la Tunisie ont offert, en effet, cette liberté en sécurité : liberté sur des côtes vides, 41m² de plage par lit à Hammamet et 55 m² à Jerba ; sécurité grâce à des unités d'hébergement qui répondaient parfaitement aux attentes de la demande.

1.2. Un développement non maîtrisé

A partir de 1965, la politique de collectivisation menée à l'époque a stimulé l'investissement touristique qui a trouvé dans le secteur une base de repli pour les capitaux privés. Par ailleurs, le Décret n° 66-339 du 2 septembre 1966, portant encouragement de l'état à la construction hôtelière et touristique, a également eu le même effet.

L'investisseur, qui disposait de fonds propres à hauteur de 40% du coût du projet, pouvait obtenir des crédits destinés à parfaire le financement de son projet. Il bénéficiait également d'une subvention pour couvrir les frais d'études, d'une ristourne sur les droits de douane afférents à l'importation des équipements nécessaires et de la bonification d'intérêts pour les prêts contractés. Ainsi, de 1966 à

³ Baisse du poids du prix du transport aérien, saturation du littoral nord méditerranéen et pression de la demande internationale.

⁴ L'objectif de la SHTT a été de développer un parc hôtelier économique et de mettre en place un « tourisme de palaces ».

1971, l'offre à l'hébergement a compté une capacité additionnelle de 26 000 lits, soit plus de 5000 lits par an. Pour la période de 1962 à 1972, la capacité est passée de 4 000 lits à 46 300 lits, soit une réalisation multipliée par 4,5 par rapport aux prévisions.

1.3. Des impacts environnementaux négatifs

Le développement de l'hôtellerie a abouti à exagérer les inconvénients du tourisme en particulier celui d'un tourisme gros consommateur d'espace avec :

- Une sous-occupation de l'espace et une densité d'occupation moyenne particulièrement faible, souvent inférieure à 25 lits/ha ;
- Une privatisation du front de mer. Le village "Jerba la Fidèle" du Club Med occupe un front de mer de 500 mètres et l'hôtel "Tanit" à Hammamet, 850 mètres ;
- Un financement coûteux. Le coût des travaux de génie civil et VRD ont représenté jusqu'à 50% de l'investissement .
- Un amenuisement du support récréatif.

2. TOURISME : CHOIX DE CROISSANCE ECONOMIQUE (1970 - 1987)

2.1. Une stratégie de développement

La prise de conscience croissante de la sous-utilisation de l'espace avec son corollaire coût des infrastructures, une demande plus exigeante quant à la qualité de l'aménagement touristique et le rôle des opérateurs touristiques ont eu une influence sur les décisions des pouvoirs publics pour la mise en place d'une stratégie de développement du tourisme dans le cadre d'une politique environnementale. Elle a abouti à :

- La création par décret de zones touristiques : les premières à Tunis Nord, Tunis Sud, Hammamet-Nabeul, Sousse et Jerba-Zarzis (Décret n°73-162 du 5 avril 1973), puis à Monastir (Décret n°75-202 du 10 avril 1975), Mahdia (Décret n°76-336 du 7 avril 1976), Kerkennah (Décret n°81-1216 du 21 septembre 1981), Tabarka et Aïn Draham (Décret n°81-1217 du 21 septembre 1981)
- L'établissement de plans d'aménagement avec les règlements d'urbanisme y afférents. Les infrastructures à l'intérieur des plans d'aménagement ont été calibrées pour les besoins des touristes et ceux des populations résidentes. **La population est entièrement raccordée à l'eau potable (indicateur TOU_C15)** comme à tous les autres équipements.
- Le code d'incitations à l'investissement touristique qui a prévu en particulier la prise en charges par l'état des infrastructures jusqu'aux limites de l'îlot sur lequel un projet est programmé ainsi que les différentes aides de l'état vis à vis du promoteur.
- La création de l'Agence Foncière Touristique, loi n°73-21 du 14 avril 1973, dont la mission est l'organisation du cadre juridique destiné à la maîtrise de l'emprise foncière, clef de voûte de toute politique d'aménagement. A l'intérieur des zones touristiques, elle peut acquérir, aménager et céder les terrains destinés à la construction des établissements touristiques. Elle a donc la charge

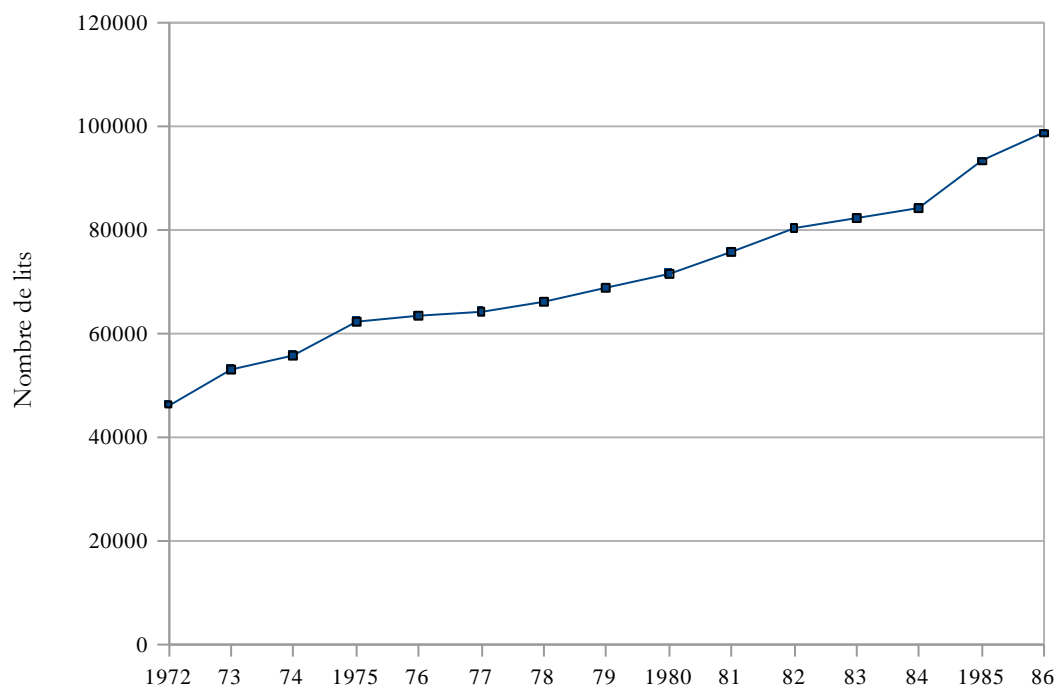
de mettre à la disposition des promoteurs des terrains à des prix compatibles avec la rentabilité du projet, soit une charge foncière de 6 à 10% de l'investissement.

C'est dire si la réglementation en matière d'organisation et d'occupation de l'espace réservé à l'activité touristique a permis de développer une activité en relation directe avec la protection de l'environnement⁵.

De 1972 à 1986, l'offre à l'hébergement touristique passe de plus de 46 000 lits à près de 99 000 lits (Graphique 1). Il s'agit là d'une croissance très rapide mais qui, à la différence des années 1960, a été réalisée dans un cadre très réglementé.

Néanmoins et durant cette période, il y a lieu de noter que :

- Le nombre moyen de lits par établissement a fortement augmenté et ce, compte tenu d'une commercialisation par les tours-opérateurs qui imposent des capacités hôtelières de plus en plus importantes. En 20 ans, de 1966 à 1986, il est passé de 123 lits/hôtel à 228 lits/hôtel ;
- L'ensemble de ces lits est majoritairement situé sur le littoral dans des zones touristiques ;
- Les zones touristiques se caractérisent par un hébergement standardisé.



Graphique 1 : Évolution de la capacité en lits 1972 - 1986

2.2. Un enrichissement du produit balnéaire

Compte tenu de la concurrence méditerranéenne, le produit hôtelier se devait d'offrir une palette d'activités à même de répondre aux attentes de la clientèle. C'est à cette époque que les premiers équipements structurants ont été réalisés : le golf de la station El Kantaoui à proximité de Sousse ainsi que la marina en 1979.

⁵ En particulier grâce aux études spécifiques concernant les crues des oueds, l'érosion marine, la pollution, les ports de plaisance et les terrains de golf.

- Plaisance

La Tunisie compte six ports de plaisance : Tabarka, 99 anneaux ; Bizerte, 120 anneaux ; Sidi Bou Saïd, 386 anneaux ; Yasmine Hammamet, 718 anneaux ; El Kantaoui, 285 anneaux ; Cap Monastir, 290 anneaux, auxquels il y a lieu de rajouter 20 places au port de Sousse et 150 places au port de La Goulette, soit 2 068 places de port, soit 1,6 places par km de côte (indicateur TOU_C04). Cette capacité représente 0,7% des capacités d'accueil en Méditerranée.

Les ports tunisiens accueillent environ 1350 résidents en hivernage, dont 700 nationaux et 650 sous pavillon étranger, et un peu plus de 2000 bateaux de passage dont la durée de séjour est supérieure à une semaine. La flotte nationale de plaisance est limitée, le ratio d'équipement est de 0,25 bateau/1000 habitants.

Le port de Sidi Bou Saïd a obtenu le label « Pavillon Bleu », il est le seul en Tunisie (indicateur TOU_C07).

- Golf

La Tunisie compte 9 golfs : un à Tabarka, un à Tunis, 2 à Hammamet, un à El Kantaoui, 2 à Monastir, un à Jerba et un à Tozeur.

3. TOURISME : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT (1987 - 2007)

Jusqu'à la fin des années 1980, les politiques touristiques ont visé, au travers des infrastructures et des équipements, autant à développer une activité économique qu'à aménager l'espace et ce, dans un cadre réglementaire.

Mais à partir des années 1990, la Tunisie s'est engagée dans une nouvelle stratégie économique qui se caractérise par l'acceptation des notions de développement durable et de partenariat, deux notions qui renvoient à la Conférence de Rio (1992) et à la Déclaration de Barcelone, 1 (1995⁶).

C'est sur cette même base que la Tunisie a signé le Traité de Marrakech en 1994 portant sur les accords de l'Organisation mondiale du commerce. Pour la Tunisie, de nouvelles réalités économiques et financières induites par les politiques de libre-échange sont à prendre en compte.

3.1. Une politique environnementale

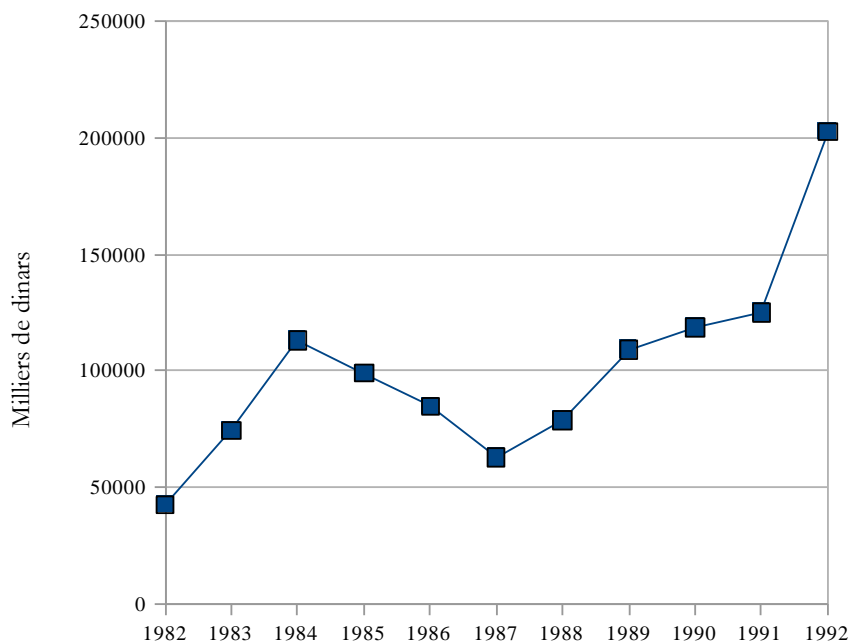
Dans ce contexte, de nouvelles institutions ont été créées : un ministère de l'Environnement en 1992; une Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) en 1988 ; une Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) en 1995.

Ces institutions, ayant la charge de protéger et de défendre l'environnement, constituent donc la traduction, au plan des acteurs, de l'importance que les pouvoirs publics tunisiens attachent à la notion de développement durable dans le cadre du développement de l'activité touristique.

⁶ La Tunisie y a adhéré en 1995. Après 12 ans de mise à niveau, la Tunisie est, depuis le 1 janvier 2008, de plein pied dans l'espace euro-méditerranéen.

3.2. Des résultats

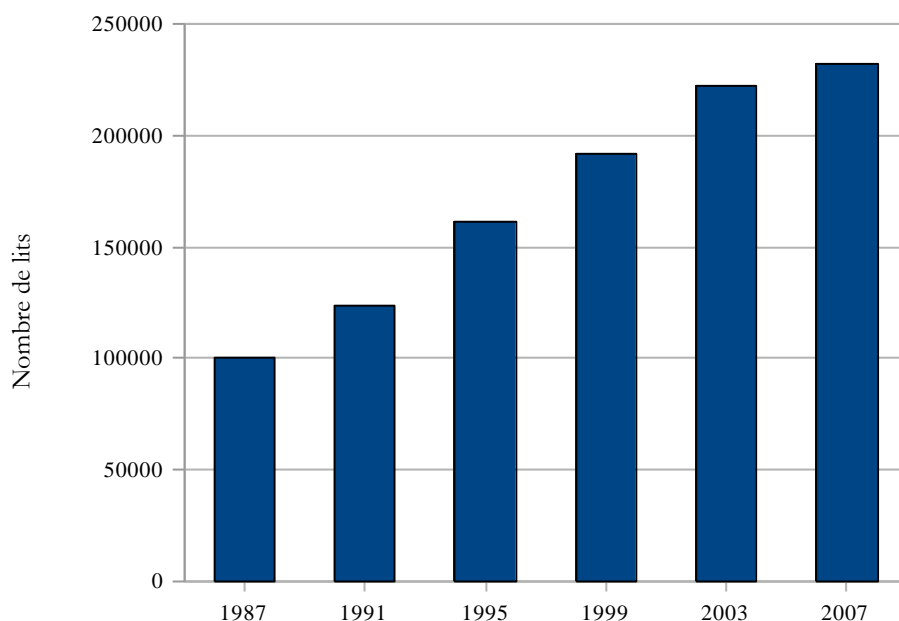
Depuis la fin des années 1980, la Tunisie a bénéficié d'une autre image. En effet, grâce à la dévaluation du dinar en août 1986 et du glissement de cette même monnaie au cours des années 1987 et 1988, décidés dans le cadre du programme d'ajustement structurel, la Tunisie a bénéficié d'une conjoncture économique favorable. Dans le même temps, l'avènement du 7 novembre 1987, qui a amélioré l'image politique de la Tunisie à l'étranger, a redonné confiance aux visiteurs étrangers et surtout aux promoteurs touristiques.



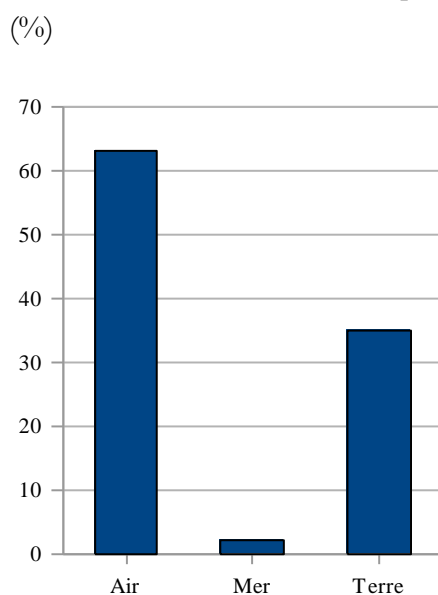
Graphique 2 : Évolution des investissements touristiques 1982 - 1992

Il est à noter la chute des investissements à partir de 1985⁷ et jusqu'en 1988 : -12,5% en 1985 par rapport à 1984 ; -14% en 1986 par rapport à 1985 ; -26% en 1987 par rapport à 1986. Dès 1988, la reprise se fait sentir, +25% par rapport à 1987.

⁷ Les dernières années de la présidence de Habib Bourguiba ont été marquées par des troubles et une méfiance à l'égard de la situation intérieure de la Tunisie.



Graphique 3 : Évolution du nombre de lits hôteliers



Graphique 4 : Entrées par mode de transport 2006

La Tunisie a vu le nombre de visiteurs étrangers passer de 320 000 en 1990 à 6 550 000 en 2006.

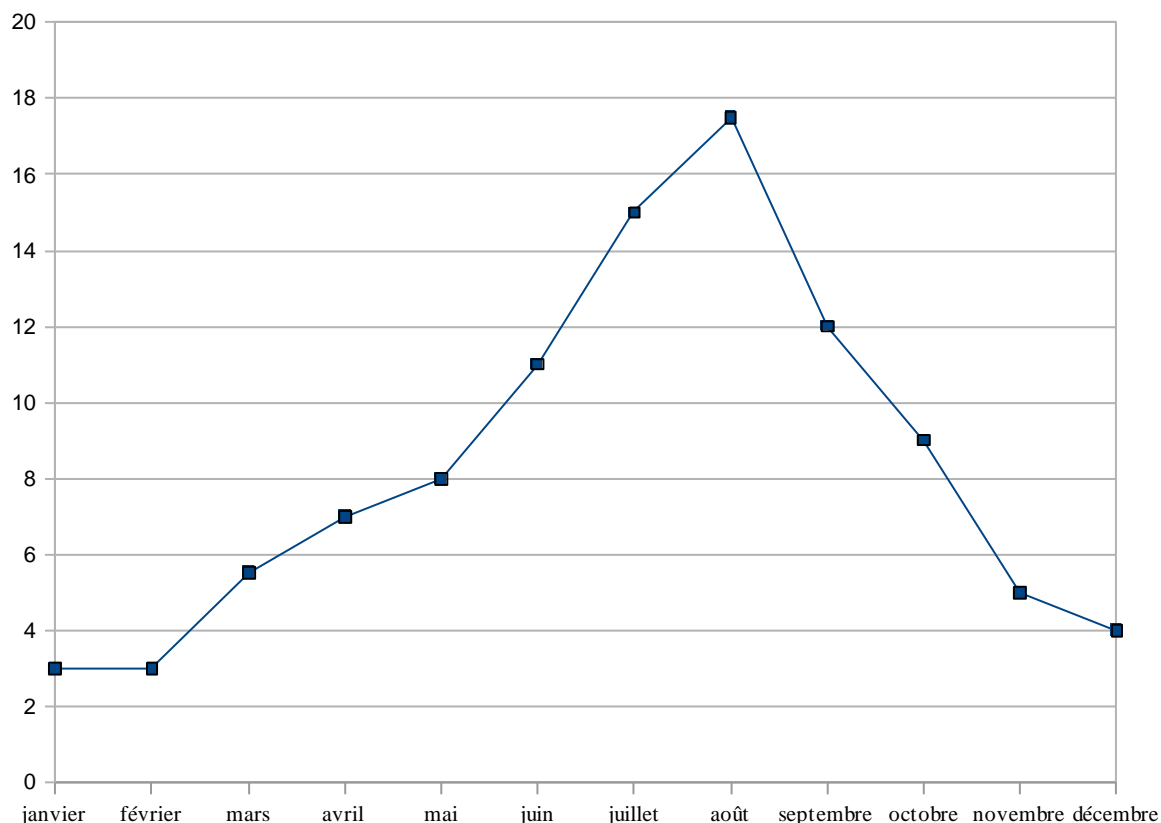
Les marchés européens, américains asiatiques et du moyen orient représentent 62,5% des entrées aux frontières ; les maghrébins 37,5%.

La place du marché libyen, avec près de 1 500 000 entrées et qui est en 1ère position, et du marché français, plus de 1 200 000 entrées, explique en grande partie les arrivées par mode de transport (Graphique 4) : 63% par air, 35% par terre et 2% par mer (indicateur TOU_C01).

Malgré tous les efforts entrepris en termes de diversification et d'enrichissement du produit touristique, la saisonnalité reste très marquée. Ainsi, en 1985, les mois de juin, juillet, août et septembre représentaient 51% des nuitées totales ; en 1999, 49% pour la même période et en 2006, 55,5%.

La saisonnalité (Graphique 5) reste forte, même, comme la tendance le veut, en comparant les haute et moyenne saisons, 80%, et la basse saison, 20% (indicateur TOU_C05).

(%)



Graphique 5 : Nuitées mensuelles totales - 2006

Le marché européen représente, près de 4 000 000 de visiteurs, 60% des arrivées des non-résidents en 2006. **Il est légitime de penser que 85 à 90% des touristes viennent selon la formule du forfait, c'est-à-dire par l'intermédiaire de tours-opérateurs (indicateur TOU_C12) et ce, d'autant plus que plus de 400 tour-opérateurs commercialisent la destination Tunisie.**

- Tourisme balnéaire

En 2006, le tourisme balnéaire représente 92% des nuitées globales.

Les grandes régions touristiques, soit 75% des lits hôteliers, sont situées sur le littoral qui reçoit le plus grand nombre de nuitées.

Zones touristiques	Capacité (%)	Nuitées (%)
Hammamet - Nabeul	20	18
Yasmine Hammamet	6,5	8,5
Sousse	16	21
Monastir - Skanès	11	11
Jerba - Zarzis	21	25

Tableau 1 : Répartition régionale de la capacité lits et des nuitées - 2006

- Tourisme saharien

A travers l'histoire, le Sahara a constitué pour le Maghreb la porte de l'Orient et également une voie de passage vers l'Afrique sub-saharienne. Aussi, tout le sud est-il marqué par une grande richesse du patrimoine culturel, témoin de la succession de plusieurs civilisations, mais également par la diversité

des paysages avec les oasis de montagne : Chébika, Midès ou Tamerza qui offrent des îlots de verdure contrastant avec les montagnes dénudées environnantes ; les oasis du Jérid : Tozeur, Nefta, Douz ou Kébili qui offrent aux touristes leur palmeraie ; le chott el Jérid avec ses sols salés étincelant sous l'effet du soleil.

Les atouts architecturaux n'en sont pas moins nombreux avec les ksours⁸ : ksar Hadada, ksar Mourabtine, ksar Ouled Debbab, ksar Tazeghdanet et ksar Ghilane. Matmata et son paysage à aspect lunaire avec les troglodytes d'un intérêt très fort ; ici l'essentiel de l'habitat est enfoui sous terre, creusé dans des roches tendres. Tozeur avec son architecture typique réalisée avec des motifs décoratifs en imbrication est remarquable.

Dans le sud tunisien, une politique volontariste a vu le jour dans le domaine spatial avec l'élaboration de plans d'aménagement touristique, intégrés aux plans d'urbanisme des villes de Tozeur, Décret n° 78-1034 du 27/11/78⁹ et de Nefta, Décret n°79-416 du 7/05/79. C'est également en 1979 que l'aéroport international de Tozeur a été mis en exploitation. Et pour donner une visibilité internationale à cette région, des manifestations ont été créées : le festival international du Sahara à Douz ; le festival des ksours de Tataouine ; le festival des oasis à Tozeur et la Journée nationale du tourisme saharien.

Mais pendant longtemps, la région est restée à l'écart des flux touristiques et ce, compte tenu de la faiblesse de la capacité d'accueil limitée à 3 000 lits.

En prenant en compte des lits destinés au tourisme saharien ainsi que ceux situés dans les zones intérieures, **en 2006 la proportion de lits non-balnéaires par rapport au nombre de lits touristiques est 13% (indicateur TOU_PO1).**

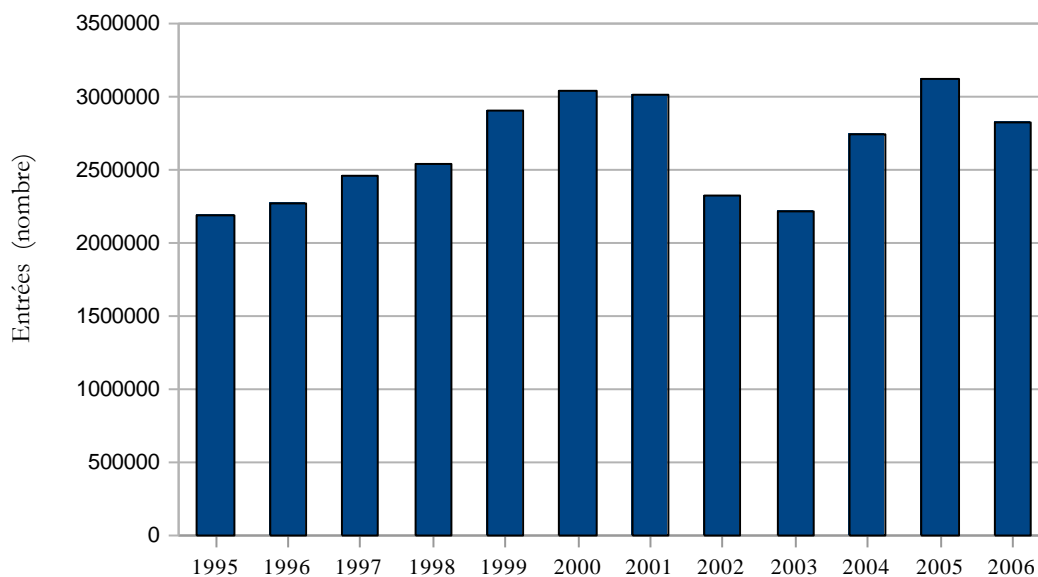
- Tourisme culturel

Située au cœur de la rive Sud de la Méditerranée, la Tunisie a été touchée par des influences culturelles très variées : civilisation berbère à Matmata et dans les nombreux ksours ; héritage phénicien punique à Carthage, Kerkouane, Utique ; héritage romain et byzantin à El Jem, Dougga, Sbeitla, Bulla Regia ; patrimoines arabo-islamique à Tunis, Kairouan, Sousse, Mahdia, Sfax et turc dans les grandes villes ; héritage colonial français à Tunis et dans les principales villes

Les sites, d'une grande diversité et d'une grande richesse, sont donc nombreux ainsi que les musées : 55 sont répertoriés par l'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC) et ce, en fonction des entrées des visiteurs.

Depuis 1995, les entrées dans les sites et musées ont progressé, passant de 2 200 000 à plus de 3 000 000 en 2005 (indicateur TOU_C09). Les événements du 11 septembre 2001 ont freiné l'évolution en 2002 et 2003 (Graphique 6).

⁸ Grenier collectif ou ensemble de greniers individuels – pluriel de ksar. Il en existe plus de 150 dans le sud tunisien dont une quarantaine est visitable.
⁹ Plan révisé en 1990.



Graphique 6 : Évolution des entrées dans les sites et musées

- Autres circuits

L'absence de statistique sur le tourisme autre que « sédentaire » ne permet pas une appréciation correcte. Il faut entendre par « sédentaire », le touriste qui passe un séjour dans un hôtel balnéaire ou dans un établissement situé dans le sud tunisien. **Selon les statistiques avancées par l'ONTT, les nuitées dont la motivation était urbaine ou de circuit¹⁰ représentaient 8% des nuitées globales (indicateur TOU_C02).**

L'absence de statistique relatives à la fréquentation des espaces protégés ne permet pas d'établir un tableau et d'élaborer une étude.

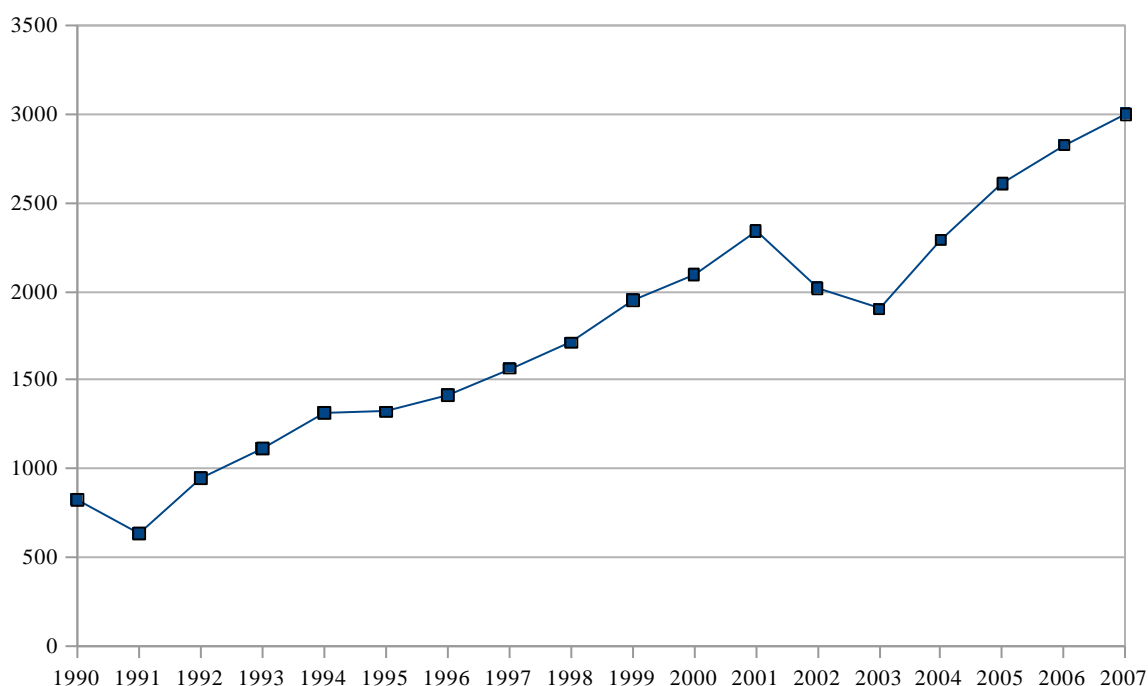
Conclusion

L'ensemble des activités touristiques de la Tunisie engendre des recettes touristiques qui permettent de couvrir plus de 60% du déficit de la balance commerciale de la Tunisie.

Les recettes touristiques extraites de la balance des paiements correspondent à l'ensemble des ventes en devises en Tunisie dans les banques ou guichets habilités et aux règlements des agences de voyages et sous délégués¹¹. Elles ont plus que triplé, passant de 827 millions de dinar en 1990 à plus de 3000 millions de dinars en 2007 (indicateur TOU_P02). Elles sont fonction de la conjoncture (Graphique 7) : 1991, 1ère guerre d'Irak ; 2002 et 2003, attentat de Jerba qui a touché plus particulièrement les touristes allemands. En 2006, elles représentent 14% du total des exportations.

¹⁰ Circuit dont la définition reste floue !

¹¹ Les recettes des transporteurs aériens et maritimes ne sont pas comprises dans ce total ainsi que celles correspondant aux achats effectués par les touristes mais payés contre remboursement.



Graphique 7 : Évolution des recettes en devises (millions de dinars)

Le tourisme est créateur d'emplois. Durant l'année 2006, 800 emplois directs et 2400 emplois indirects ont été générés par l'activité touristique. **Le total des emplois directs est de 92 735 et de 278 206 pour les emplois indirects, soit un total de 370 941 emplois (indicateur TOU_C10), 12% de la population active.**

L'investissement dans le tourisme tunisien a le plus souvent été un investissement national et ce, compte tenu du mode de fonctionnement du secteur. En effet, pour les projets hôteliers, le code des investissements a prévu le schéma de financement suivant : fonds propre, 40% de l'investissement et fonds d'emprunt, 60%. Ce sont donc, au départ, les banques d'investissement qui ont financé le secteur et actuellement, les banques universelles. Néanmoins, les investissements étrangers selon les périodes ont toujours été présents. Si les investissements directs étrangers (IDE) dans l'ensemble des secteurs ont tendance à augmenter, passant de 800 millions de dinars en 2003 à 4 402,9 millions de dinars en 2006, ils diminuent dans le secteur du tourisme et de l'immobilier, passant de 18,5 millions de dinars à 18 millions de dinars. La part des IDE touristiques n'est que de 0,4% du total des IDE (indicateur TOU_C13).

Compte tenu de la concurrence méditerranéenne, de plus en plus d'établissements hôteliers procèdent à la certification d'un ou plusieurs départements de l'hôtel. Une trentaine d'établissements sont certifiés, la plupart « Certification département : Accueil ».

En ce qui concerne, le **système HACCP, il est obligatoire selon la législation relative au classement des hôtels¹² (indicateur TOU_C06)**. C'est l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) qui organise l'assistance pour la formation de consultants formateurs et d'auditeur du système HACCP.

Compte tenu des besoins professionnels, il existe une école hôtelière dans toutes les zones touristiques de Tunisie.

12 Arrêté du ministre du Tourisme du 1 décembre 2005, fixant les normes minimales de classement des hôtels de tourisme.

II. BILAN APPROFONDI DES PROJETS REALISES

1. MAITRISER LES IMPACTS TERRITORIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU TOURISME

1.1. Prévenir et réduire les impacts négatifs des aménagements, de l'urbanisation et des infrastructures sur la frange littoral

1.1.1. Le concept de « Zones Touristiques »¹³ :

La notion de « Zones touristiques » englobe deux aspects : un aspect juridique, puisque zone touristique décrétée, et un aspect territorial, puisque pour bénéficier de l'aide de l'état, tout projet touristique doit obligatoirement s'inscrire dans cet espace.

- Mise en œuvre

La réflexion¹⁴ relative à la stratégie de développement touristique, a porté sur la localisation des sites touristiques, l'évaluation des potentialités de ces sites, leur intégration dans l'environnement et les possibilités d'amener les réseaux en infrastructure aux limites des sites. Cette réflexion a abouti à l'option d'un développement prioritaire dans les zones territoriales décrétées « Zones touristiques » à l'intérieur desquelles des plans d'aménagement ont été établis.

Les plans d'aménagement ont été adoptés par décret et opposables aux tiers et les infrastructures prévues sont déclarées d'utilité publique. Les plans d'aménagement visent à l'adéquation entre l'offre touristique à des niveaux prévisibles de la demande. Les plans d'aménagement de ces zones ont prévu des îlots hôteliers (H) et d'animation (A), des îlots réservés à l'habitat permanent ou secondaire (U), des équipements complémentaires, des équipements structurants, des espaces verts équipés et zones *non aedificandi*.

Des règlements d'urbanisme ont accompagné ces plans. Ils ont prévu les conditions d'occupation du sol en particulier, le nombre de lit à l'hectare (100lits/ha), le coefficient d'occupation au sol (COS), la hauteur des constructions et le coefficient d'utilisation foncière (CUF).

- Réalisations

Tous les établissements hôteliers classés, soit plus de 90% de l'offre à l'hébergement, ont été réalisés dans ce cadre. Il y a lieu de rappeler que le tourisme en Tunisie est avant tout un tourisme hôtelier balnéaire.

Néanmoins, dès les années 1985 et devant les demandes des promoteurs touristiques, les plans d'aménagement ont été densifiés et ce, afin de rentabiliser les infrastructures existantes et de rassembler une population touristique suffisamment nombreuse pour rendre viable les équipements d'animation et de loisirs.

13 A celles déjà citées, il y a lieu de rajouter celle de Hammamet Sud (Décret n°89-1492 du 20 septembre 1989) devenue la station Yasmine Hammamet.

14 Réflexion menée au début des années 1970 et ce, pour éviter l'encombrement des zones touristiques, le gaspillage des ressources physiques et la dégradation du milieu.

- Obstacles

L'hébergement touristique en Tunisie est aujourd'hui massivement monotype et les hôtels représentent 90 % de l'offre à l'hébergement. Celui-ci est très concentré dans les zones touristiques balnéaires avec **des stations touristiques en manque d'identité**¹⁵.

Par ailleurs, et compte tenu de la pression des promoteurs et de la pénurie de terrain, objet d'intérêt touristique, **les plans d'aménagement sont devenus plus des « lotissement »** que de véritables projets « d'aménagement ». Il s'agit donc de mieux insérer ces projets dans l'aménagement global de la région dans laquelle ils sont programmés.

1.1.2. Le cadre institutionnel

En vue de permettre un meilleur suivi des objectifs assignés au développement durable, des institutions ont été créées telles que l'ANPE et l' APAL

- Mise en oeuvre

- Une Agence nationale de la protection de l'environnement qui a en charge les études d'impact, préalable aux études d'aménagement, Décret n°91-362 du 13 mars 1993.
- Une Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL)¹⁶ créée pour la sauvegarde de l'environnement côtier. Elle est chargée entre autres de la gestion des espaces littoraux et du suivi des opérations d'aménagement ainsi que de la surveillance des règles et des normes fixées par les lois¹⁷ et règlements en vigueur relatifs à l'aménagement de ces espaces, leur utilisation et leur occupation.
- L'observatoire du littoral mis en place en 1997 dont les objectifs vont de la collecte et la mise à jour des informations sur le littoral à la mise en place d'un système de surveillance, d'une base de données et d'un système d'information géographique.
- Le Centre international des techniques de l'environnement de Tunis, CITET¹⁸.
- L'agence nationale de maîtrise de l'énergie, ANME¹⁹.

- Réalisations

Les actions menées par l'APAL concernent :

- La réhabilitation de la plage d'Aghir à Jerba sur une longueur de 1 000 mètres ;
- La fixation et la protection des dunes bordières à El Asfouria à Mahdia sur un linéaire de 650 mètres ;
- La gestion de la plage de Korba qui s'est traduit par des travaux d'aménagement du sable sur une distance de 1 000 mètres, ce qui a permis de contrecarrer l'avancée du sable et de limiter l'érosion marine.

D'autres actions ont été menées dans des régions qui ne font pas partie de l'espace touristique marchand.

15 C'est tout le problème qui se pose au tourisme tunisien qui vise pour les prochaines années à identifier des régions, d'où l'intérêt de la territorialisation (région – tourisme).

16 Loi n°95-72 du 24 juillet 1995.

17 En particulier la Loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative au domaine public maritime, qui précise qu'il est interdit de construire à une distance inférieure à cent mètres à partir du domaine public maritime.

18 Le CITET organise la mise en place des écolabels.

19 Une politique d'accompagnement est mise en place pour accompagner les hôtels dans leurs efforts de réduction des dépenses énergétiques ; déjà 80 unités hôtelières ont fait l'objet d'audits énergétiques.

- Obstacles

R.A.S.²⁰

1.1.3. Les instruments

Le domaine public maritime (DPM)

- Mise en oeuvre

La Loi n°94-122 du 28 novembre 1994 (art. 25) qui institue un retrait de 100m²¹ par rapport au domaine public maritime (DPM) et la Loi n°95-73 du 24 juillet 1995, relative à la délimitation du D.P.M.

- Réalisations

Tout le littoral de la Tunisie a été « borné » par une nouvelle délimitation du DPM, ainsi : DPM de Hammamet-Nabeul, Décret n°93-1195 du 24 mai 1995 ; DPM de Zarzis, Décret n°94-440 du 15 février 1994 ; DPM de Kerkennah, décret n°95-1049 du 12 juin 1995 ; DPM de Midoun-Jerba, Décret n°95-2298 du 13 novembre 1995.

- Obstacles

R.A.S.

1.1.4. Les fonds

Cette politique de maîtrise des impacts territoriaux a été accompagnée par des financements tels que des fonds et des lignes budgétaires.

- Mise en oeuvre

- Le fonds de protection des zones touristiques a été créé par la Loi n°92-122 portant loi des finances pour la gestion 1993 et notamment les articles 38, 39 et 40 relatifs à la création d'un fonds spécial pour : le pavage et le dallage des circuits touristiques, l'éclairage public, **l'amélioration de l'environnement et l'assainissement**. Il est géré par le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et la Fédération Hôtelière de Tunisie ;

- Création de zones touristiques municipales²² qui permettent aux villes touristiques de bénéficier de lignes budgétaires pour **l'amélioration du cadre de vie**. Elles sont gérées par le ministère de l'Intérieur, le Secrétaire d'état chargé des Affaires Régionales et des Collectivités Locales et le ministère du Tourisme.

- Réalisations

De nombreuses municipalités bénéficient de ces budgets.

- Obstacles

En ce qui concerne le fonds de protection des zones touristiques, ce fonds, qui est alimenté à 50% par les hôteliers, sert à l'ensemble des actions menées sur l'ensemble des espaces touristiques. Les hôteliers préféreraient que le fonds soit réparti en fonction de la capacité des zones touristiques.

20 Rien À Signaler

21 Dans les zones déjà couvertes par un plan d'aménagement, le retrait est de 25m par rapport au DPM.

22 Décret n°922-94 du 10 avril 1994 ; Décret n°1474-96 du 25 août 1996 ; Décret n°1989-97 du 6 octobre 1997 ; Décret n° 659-99 du 22 mars 1999 ; Décret n°2810-99 du 21 décembre 1999.

1.2. Réduire la consommation de ressources naturelles et les pollutions induites par les hébergements et activités touristiques

1.2.1. Étalement de la saison touristique

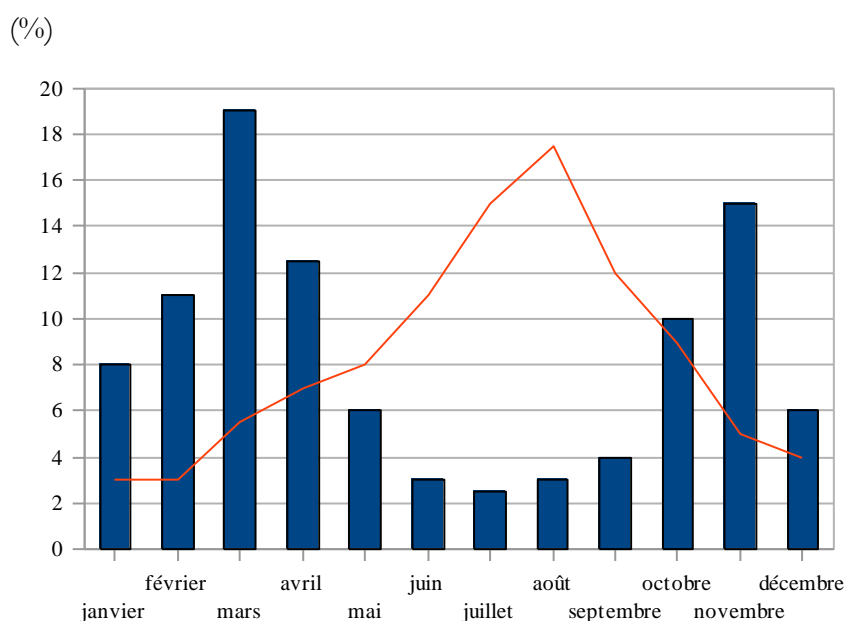
Le produit balnéaire est par définition une activité saisonnière qui dure 2 à 3 mois à Tabarka et 5 à 6 mois à Jerba. Les politiques de développement touristique ont toujours oeuvré pour un étalement de la saison touristique. L'équipement des hôtels 3* en piscine couverte et chauffée, équipement qui n'est pas dans la réglementation et donc pas obligatoire, s'inscrit dans cette logique. Par la suite, les activités de thalassothérapie²³, de balnéothérapie, et à un moindre degré, le golf et les excursions de découverte culturelles entrent dans le même cadre.

a. Le golf

- Mise en oeuvre

La possibilité de pratiquer du golf en hiver et au printemps est une raison décisive de voyage à l'étranger. Aussi, la destination "Tunisie" s'est lancée dans une politique golfique dont l'objectif est de drainer une clientèle aisée en hors saison.

- Réalisations



Graphique 8 : Nuitées et green fees par mois - 2006

Les colonnes représentent les green fees mensuels des touristes ; la courbe représente les nuitées mensuelles des touristes.

La haute saison golfique se déroule du mois d'octobre au mois d'avril.

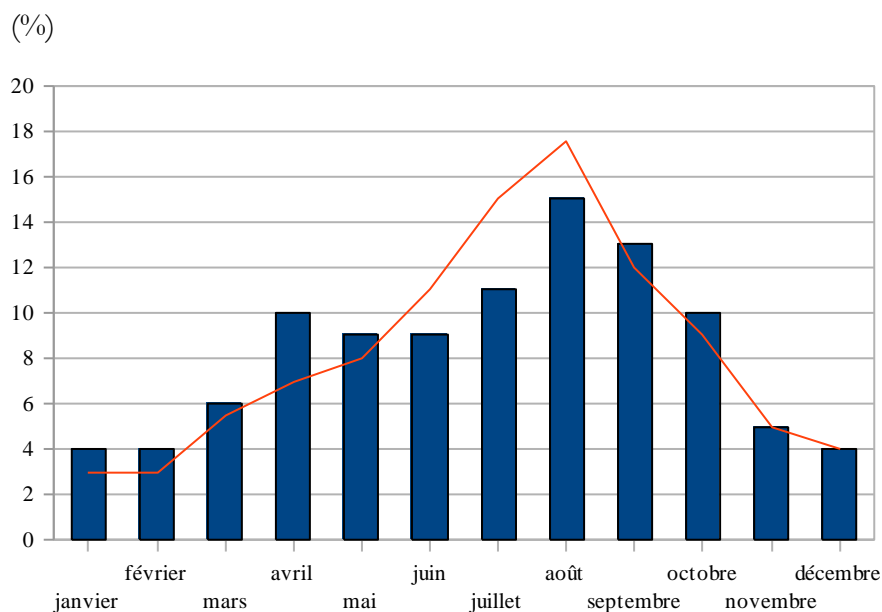
²³ La Tunisie, qui compte une quarantaine de centres de thalassothérapie, se positionne juste après la France qui est la 1^{ère} destination dans le domaine.

- Obstacles

La commercialisation des green fees est réalisée à 60% par les tour-opérateurs, à 23% par les hôtels et à 14% par les agences de voyages. Nous sommes en présence d'une activité qui a enrichi le produit balnéaire et non devant un produit golfique.

b. La découverte culturelle

- Réalisations



Graphique 9 : Nuitées et entrées musées et sites par mois - 2006

Les colonnes représentent les entrées mensuelles des visiteurs dans les sites et musées ; la courbe représente les nuitées mensuelles des touristes.

50% des visites dans les sites et musées ont lieu de juillet à octobre ; néanmoins, il y a lieu de noter un étalement des entrées en arrière saison.

- Obstacles

Si les statistiques sont rassurantes, les indicateurs sont plus réalistes. Le calcul du ratio « entrées sites et musées/entrées touristiques » indique une perte de 20 points depuis 1993, passant de 63,25% à 43% en 2006.

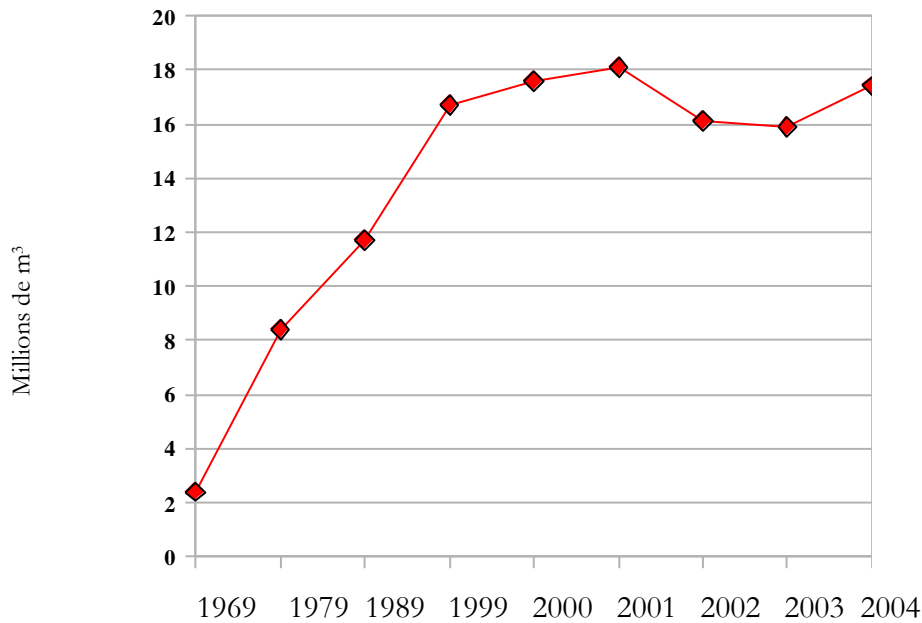
1.2.2. Maîtrise de la consommation d'eau²⁴

La consommation d'eau annuelle en millions de m³ est celle comptabilisée par la Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE)²⁵ ; elle ne comprend pas la consommation provenant des nappes souterraines ou des eaux non conventionnelles.

²⁴ Eau et tourisme, programme MEDSTAT II – 2008.

²⁵ Création : Loi n°68-22 du 2 juillet 1968. La Sonede est sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques.

- Mise en oeuvre

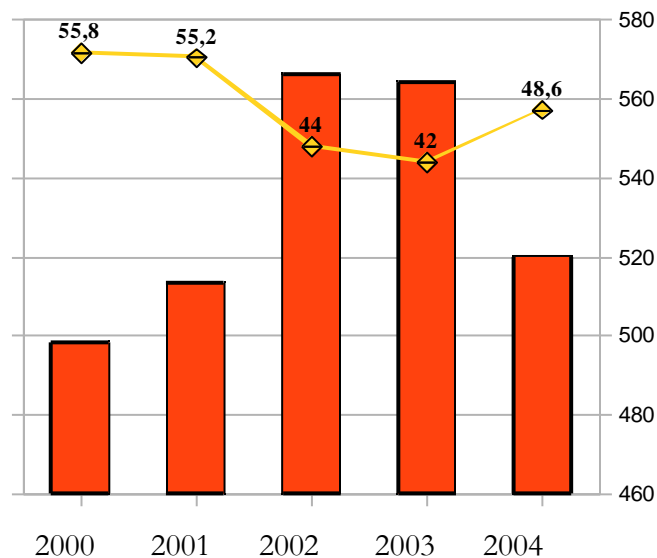


Graphique 10 : Volume d'eau consommé par le secteur touristique (Millions de m3)

La consommation d'eau comprend deux parties : une partie fixe, à savoir l'arrosage des pelouses, l'irrigation des espaces verts, le nettoyage et cela, indépendamment du taux d'occupation de l'hôtel ; une partie variable, à savoir la consommation des résidents qui naturellement est fonction du taux d'occupation de l'hôtel.

- Réalisations

L'objectif retenu pour les pouvoirs publics est de réduire la consommation d'eau des unités d'hébergement à 300 litres/jour/lit occupé.



Graphique 11 : Consommation spécifique (litre/jour/lit) et Taux d'occupation (%)

En effet, et comme l'indique le graphique 11, la consommation spécifique, calculée en litre par jour et par lit (colonnes), a augmenté et ce, malgré la baisse du taux d'occupation, calculé en pourcentage (ligne jaune), des hôtels du fait des événements du 11 septembre 2001.

Cette augmentation de la consommation spécifique s'explique par le fait qu'elle se compose de deux consommations :

- Une consommation fixe, arrosage des pelouses, irrigation des espaces verts et nettoyages divers et ce, indépendamment du taux d'occupation de l'établissement, soit selon les calculs de la SONEDE, en moyenne 45% de la consommation d'un établissement touristique ;
- Une consommation variable qui correspond à celle des résidents de l'hôtel et dépend donc du taux d'occupation.

Dès 2004, et grâce à la séparation de ces deux consommations, la première prise en charge par la distribution des eaux rénovées, en particulier les eaux épurées, et la deuxième par la distribution des eaux de la SONEDE, la diminution de la consommation spécifique a été spectaculaire, passant de plus de 562 à 520 litres/jour/lit.

Néanmoins, et pour atteindre les objectifs de 300 litres/jour/lit, la maîtrise de la consommation d'eau passe également par la modernisation des réseaux dans les hôtels, les pertes, dues à la vétusté des installations, sont en effet de l'ordre de 30 à 40% de la consommation ; la promotion des innovations techniques sur les installations sanitaires existantes grâce à des robinets à arrêt automatique, des douches à faible débit avec des équipements économiseurs d'eau ; l'instauration de stages de formation afin d'améliorer le comportement des agents chargés de la maintenance des équipements de distribution de l'eau.

Par ailleurs, les hôtels de grande capacité sont souvent les gros consommateurs d'eau. Il est prévu un audit obligatoire des systèmes d'eau à l'intérieur de ces hôtels (Décret n°2002-335 du 14 février 2002 fixant le seuil (2000m³) à partir duquel la consommation des eaux est soumise à un diagnostic technique, périodique.

L'opération d'audit consiste à l'examen des différentes données relatives au fonctionnement et à l'exploitation des systèmes. L'objectif est d'identifier et d'évaluer les pertes, de déterminer les rendements des systèmes et de mettre en place un programme de réduction des pertes d'eau. La fréquence de ces audits est fixée à tous les 5 ans.

L'état a instauré des encouragements financiers pour les établissements hôteliers qui réalisent ces opérations d'audit : une subvention relative à la réalisation de l'opération d'audit, à concurrence de 50%, avec un plafond de 2 500 dinars ; une subvention relative aux investissements réalisés à la suite des opérations d'audit, à concurrence de 20%, avec un plafond de 15 000 dinars.

- **Obstacles**

Jusqu'à présent, seuls deux établissements ont réalisé ces opérations d'audit. Cette politique est difficilement applicable d'autant plus que le tarif de consommation de l'eau de la Sonede pour les unités hôtelières, qui est de 0,840 dinar/m³, soit un tarif supérieur au coût de production de l'eau, est particulièrement élevé²⁶. Si la consommation du secteur du tourisme ne représente que 1% de la consommation totale, les recettes touristiques représentent 11% des recettes totales de la SONEDE. Du reste, le nombre des ressources en eau autonomes (puits, forages) dans les hôtels a augmenté de 14 en 1999 à 26 en 2004.

²⁶ A ce tarif, il y a lieu d'ajouter le tarif ONAS prélevé sur la même facture, soit 0,979 dinar le m³.

1.3. Maîtriser l'évolution des activités de loisirs touristiques affectant l'environnement marin et côtier²⁷

1.3.1. Port de plaisance

- Réalisation

Les côtes tunisiennes sont le plus souvent sableuses et rectilignes ce qui est une situation plus propice aux activités balnéaires qu'à la plaisance. Néanmoins, les potentialités de développement sont grandes :

- Le port de Bizerte (120 anneaux) devrait faire l'objet de travaux d'agrandissement ;
- L'ancien port de Tunis devrait être transformé en port de plaisance ;
- Le port de Sidi Bou Saïd (386 anneaux) est complètement saturé. Ce port a obtenu le « Pavillon Bleu » en 2006, mais depuis, et compte tenu des problèmes, en particulier d'ensablement de la passe liés à un transit littoral nord-sud, les autorités portuaires n'ont plus postulé au label « Pavillon Bleu ».

Les autres ports sont de véritables marinas : Tabarka, Yasmine Hammamet, El Kantaoui et Cap Monastir.

Globalement donc, la plaisance en Tunisie est faiblement développée : la Tunisie représente à peine 0,7% des capacités d'accueil méditerranéennes ; les ports y sont en majorité pleins ; la flotte nationale de plaisance est limitée, le ratio d'équipement (0,25 bateaux /1 000 habitants) est un des plus faibles de Méditerranée ; la Tunisie n'accueille qu'une petite partie de la flotte européenne se délocalisant dans de nouveaux pays (< 1%) ; la location et le charter n'y sont pas exploités compte tenu de la législation.

- Obstacles

Mais dans l'ensemble, le niveau d'équipements portuaires et des flottes accueillies reste faible. En effet, compte tenu de l'importance des investissements, le financement des ports de plaisance est impossible sur la seule base des rentrées financières, liées à la location des places, même si l'on y ajoute la vente d'une partie des anneaux. Il est donc nécessaire d'y ajouter un apport lié aux surfaces immobilières construites.

Par contre, les surfaces commerciales et les hôtels participent rarement au financement de l'investissement portuaire, en raison de leur faible rentabilité.

1.3.2. Accès et utilisation des plages

- Mise en oeuvre

Deux types de plages sont à analyser, les plages dans les zones touristiques et celles hors des zones touristiques. Dans les zones touristiques, l'APAL a en charge l'aménagement de l'espace qui est donné en concession aux hôteliers ; pour les autres zones, il a été créé en 2002 une Société des loisirs touristiques (SLT) dont le but est l'aménagement de plages publiques dans l'ensemble des gouvernorats de Tunisie.

²⁷ En 1996, la Tunisie a ratifié l'annexe de la Convention de Barcelone de 1995, relative aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique méditerranéenne.

- Réalisations

Pour le tourisme de proximité, à l'usage de vacanciers résidents, des espaces littoraux ont été affectés, selon les formules suivantes :

- Des plans d'occupation des plages (POP) ont été élaborés pour une gestion de l'espace littoral en le dotant des équipements et des commodités nécessaires au bien-être des estivants. Depuis 2002, plus de 50 plages ont été ainsi aménagées à proximité des grandes centres urbains ;
- Par ailleurs, des zones ont été également aménagées à Chaffar à proximité de Sfax, à Sidi Raïs dans la partie sud du Grand-Tunis et à Kallaat Andalous entre Tunis et Bizerte et ce, pour les besoins du tourisme de proximité.

- Obstacles

R.A.S.

2. PROMOUVOIR UN TOURISME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT SOCIAL, CULTUREL ET ECONOMIQUE DURABLE

2.1. Élaborer des stratégies nationales et locales visant à mieux concilier tourisme, environnement et développement durable

2.1.1. Méthode confrontation/négociation entre le tourisme, l'environnement et l'aménagement

- Mise en oeuvre

Un schéma national d'aménagement du territoire, Loi n°94-122 du 28 novembre 1994, portant promulgation du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, a été adopté. Son objectif est d'assurer l'exploitation rationnelle des ressources ; protéger les zones de sauvegarde, les sites naturels et culturels ; assurer la sécurité et la santé publique ; garantir une répartition rationnelle entre les zones urbaines et rurales. Il est prolongé par des schémas régionaux de développement spatial.

Le ministère de l'Environnement dont le rôle est de mettre en forme une gestion plus rationnelle du territoire et de réunir les conditions favorables à la réalisation d'un développement durable²⁸ est chargé d'élaborer, en concertation avec les départements, services et organismes concernés, dont l'ONTT et l'AFT, les schémas directeurs d'aménagement du territoire.

L'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) créée par la loi n°88-91 du 2 août 1988²⁹ intervient également sur l'ensemble du territoire tunisien et notamment dans les espaces maritimes (article 4). Dans ce cadre, les villages de vacances et hôtels d'une capacité supérieure à 250 lits et les ports de plaisance doivent faire l'objet d'études d'impact, Décret n°93-362 du 13 mars 1993 et Loi n°94-122 du 28 novembre 1994 (art. 11), préalable à toute autre autorisation pour la réalisation d'unités touristiques.

²⁸ Article 4 du Décret n°93-303 du 1 février 1993, fixant les attributions du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire.

²⁹ Loi modifiée par la Loi n°92-115 du 30 novembre 1992.

- Obstacles

R.A.S.

2.1.2. Schémas directeurs

- Mise en oeuvre

Toutes les régions de Tunisie sont couvertes par un schéma directeur. Il en a été ainsi pour la région de Menzel Temime dans le Cap Bon qui a, dans le même temps, fait l'objet d'une étude d'aménagement touristique dont le plan avait été approuvé par le Conseil municipal.

Les autorités ont décidé l'abandon du plan d'aménagement touristique et ce, pour préserver la zone humide, avec de nombreuses lagunes, qui caractérise la région. C'est le résultat positif des négociations entre les différents départements et organismes impliqués dans la gestion de la région.

2.1.3. Agenda 21

- Mise en oeuvre

Suite aux recommandations de la Conférence de Rio, une commission nationale pour le développement durable a été créée (Décret n°93-2061 du 11 octobre 1993). Un atelier de travail (Agenda 21, 1994) a élaboré un document qui en matière de tourisme recommande de « développer et de promouvoir un tourisme diversifié, intégré et respectueux de l'environnement en améliorant la localisation et la qualité des unités touristiques et en développant et promouvant un système touristique diversifié déconcentrant le tourisme des zones balnéaires en l'ouvrant sur l'intérieur du pays et respectueux de l'environnement »

En conséquence, toutes les mesures prises traduisent les préoccupations d'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'environnement qui, en termes de commercialisation touristique, est un argument de vente.

Le littoral tunisien comprend environ 50 zones humides, des forêts littorales, des zones sensibles et d'autres sites littoraux remarquables sur le plan écologique et patrimonial.

2.2. Promouvoir la diversification du tourisme et un aménagement équilibré des territoires

2.2.1. Tourisme culturel, écologique, de découverte

- Mise en oeuvre

a. Tourisme saharien

Depuis 1987, le Sud a été au premier rang des préoccupations des pouvoirs publics. Le premier conseil ministériel restreint, tenu le 12/11/87, a eu pour objectif la réactivation de l'activité du tourisme saharien.

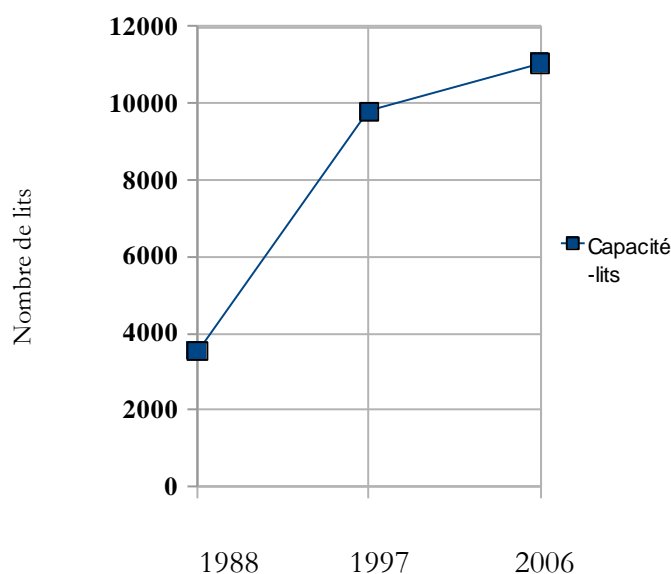
Des textes réglementaires ont été élaborés pour inciter les promoteurs à investir dans les régions du Sud.

- Loi n°93-120 du 27/12/93 relative au code des incitations aux investissements qui comporte des incitations spécifiques à l'encouragement des investissements touristiques pour le développement saharien dans les gouvernorats du Sud dont celui de Tozeur ;
- Décret n°94-822 du 11/04/94 : les villes de Tozeur et Nefta sont promues zones touristiques municipales ;
- Arrêté du ministre du Tourisme et de l'Artisanat du 18 juillet 1994, portant approbation du guide des investisseurs et des promoteurs privés dans le secteur du tourisme, qui prévoit également des avantages spécifiques dans les zones de développement régional pour les projets d'hébergement et d'animation.

Par ailleurs, des équipements ont été créés à Tozeur :

- Une école hôtelière pour former des techniciens professionnels dans le secteur ;
- Une station d'épuration ;
- Un parcours de golf de 150 hectares, irrigué par l'eau rénovée de la station d'épuration, a été ouvert en 2006 ;
- Des structures publiques, les Commissariats régionaux au tourisme (CRT) qui existait déjà à Tozeur, ont été ouvertes à Kébili et Tataouine.

- Réalisations



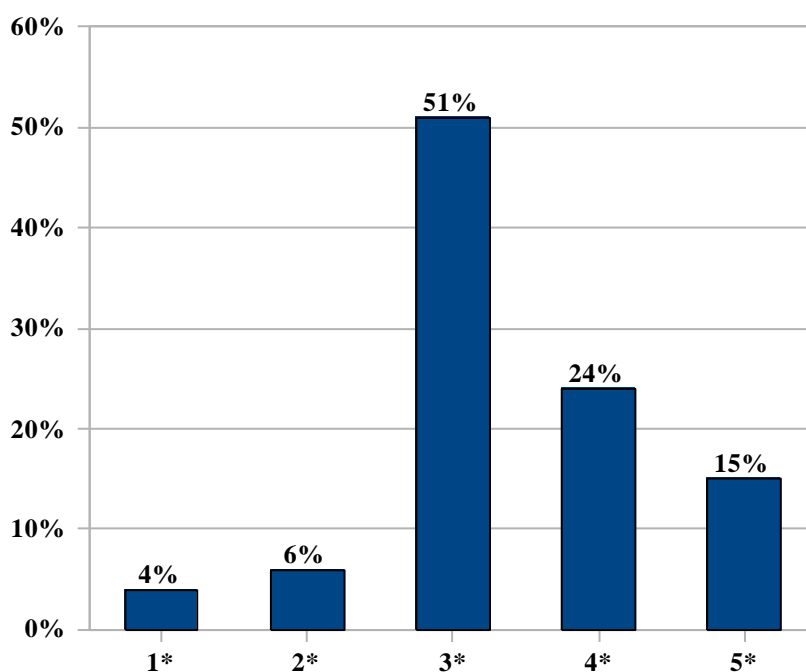
Graphique 12 : Évolution de la capacité-lits Gafsa – Tozeur

Tableau 2 : Offre à l'hébergement et performances touristiques - 2006

Zones	Capacité lits (nombre)	Arrivées (nombre)	Nuitées (nombre)	Taux occupation (%)
TOZEUR	3 800	295 163	488 700	35,1
NEFTA	790	39 875	57 298	20,0
TAMERZA	300	11 932	15 253	14,1
KEBILI	330	57 769	60 354	50,0
DOUZ	2 200	363 430	398 378	49,5
KSAR GHILANE	550			
ZAAFRANE	180			

Dans le Tableau 2 ci-dessus, la capacité des campements³⁰ n'a pas été indiquée, parce que rarement fixe, sauf à Zaafrane, à 24 km de Douz, qui peut accueillir 180 personnes.

Alors qu'en 1982, la région ne comptait que 3 000 lits, 22 établissements ont été construits au cours de ces dix années, entraînant un profond changement catégoriel, avec l'introduction d'unités de haut standing (six hôtels de 4* et 5*) qui sont recherchés par la clientèle touristique. Les taux d'occupation des hôtels 5* et des hôtels 4*, respectivement 43,8 et 45%, sont bien supérieurs à la moyenne régionale (34,6%).



Graphique 13 : Répartition de la capacité en lits par catégorie Gafsa – Tozeur 2006

b. Tourisme culturel

Malgré la richesse du patrimoine, quatre centres d'intérêt seulement – Carthage, Le Bardo, El Jem et Kairouan – représentent 72% des entrées dans les sites et musées.

Le Parc de Carthage, avec 764 000 visiteurs, représente 27% des entrées dans les sites et musées de Tunisie. C'est dire si la notoriété joue un rôle fondamental ; le musée du Bardo, avec 584 000

³⁰ Les campements de Nouail et Aïn Essabat proposent chacun 120 lits.

visiteurs, représente 21% des entrées dans les sites et musées de Tunisie. Tout comme Carthage, il bénéficie de sa notoriété. Excepté celui de Carthage (135 000 visiteurs) et celui de Sousse (41 000 visiteurs), les neuf autres musées, dénombrés par l'AMVPPC, ne reçoivent que quelques milliers de visiteurs ; le site d'El Jem, (530 000 visiteurs, 18% des entrées des sites et musées de Tunisie) site imposant situé à proximité des zones touristiques de Sousse, Monastir et Mahdia³¹, ne bénéficie pas d'une même influence ; Kairouan, 212 000 visiteurs, 4ème ville Sainte de l'islam³², ne représente que 8% des entrées et ce, malgré les efforts de mise en valeur entrepris depuis les années 1970 et récemment avec la création du Centre d'interprétation.

c. Les parcs nationaux

Le domaine forestier de la Tunisie s'étend sur une superficie de 970 000 hectares, soit 12% de la superficie, non compris la zone saharienne. L'ensemble des parcs nationaux couvrent une superficie de 197 048 hectares. La relation entre le tourisme dans les parcs nationaux semble évidente. En effet, la Tunisie compte huit parcs nationaux, caractérisés par des paysages et des écosystèmes spécifiques à chaque région. Chaque parc est doté d'un écomusée conçu comme un outil éducationnel. Actuellement, ces parcs font l'objet d'aménagements : bureau d'accueil et pistes balisées et signalétique à même de satisfaire les visiteurs. Leur gestion devrait être confiée au secteur privé.

Tableau 3 : Parcs nationaux

Parc national	Superficie (ha)	Création
Zembra	391	1977
Bou Hemda	16 448	1980
Chaambi	6 723	1980
Ichkeul	12 600	1980
Bou Kornine	1 939	1987
El Feidja	2 632	1990
Djebil	150 000	1994
Sidi Toui	6 315	2006

- Obstacles

La richesse de la Tunisie est dans ses territoires et pourtant le tourisme, qui est un outil majeur de leur qualification, demeure une réalité économique, sociale, culturelle sous-estimée, quantitativement et qualitativement.

Le tourisme de découverte saharien ou culturel, tel que présenté, est une activité complémentaire du produit balnéaire. Il est caractérisé par la mobilité touristique-patrimoniale. Il n'aide en rien à l'étalement de la saison touristique. Il n'est pas un produit à part entière et surtout n'aide pas au développement et à l'équilibre régional.

Les parcs nationaux devraient s'ouvrir au tourisme intérieur, national et de résident ; mais les problèmes de gestion et de concession ne semblent pas être résolus. Il est donc difficile, en l'état actuel, de « parler » de tourisme de découverte en ce domaine.

31 Ces trois zones, dont la capacité est de 75 000 lits et qui enregistrent 14 millions de nuitées, ne sont qu'à une cinquantaine de kilomètres de El Jem.

32 Après La Mecque, Médine et Jérusalem.

3. DEVELOPPER LA COOPERATION MEDITERRANEENNE

3.1. Cinq + Cinq

- Mise en oeuvre

Il s'agit de réunions, dont la 1^{ère} s'est tenue le 5 mai 2006 à Hammamet, qui regroupent cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) et cinq pays de l'Union européenne (Portugal, Espagne, France, Italie et Malte).

- Réalisations

Des réunions ont lieu tous les ans. Elles regroupent les experts dont l'objectif est d'échanger des expertises dans les domaines de la qualité, des statistiques, de la formation.

Le but est d'aboutir à l'adoption d'un cadre de travail qui soit commun à l'ensemble des pays.

- Obstacles

Ces réunions se tiennent le plus souvent à un haut niveau politique. Les changements, assez fréquents des responsables, ne permettent pas toujours un suivi du travail effectué.

Par ailleurs une coopération internationale s'engage entre acteurs publics et privés :

- Un système de modélisation numérique du littoral tunisien a été mis au point dans le cadre de la coopération tuniso-espagnole. Ce système a été adopté pour l'élaboration des études à venir relatives au programme national de protection du littoral contre l'érosion marine ainsi que pour évaluation de l'impact de projets touristiques tels que les ports de plaisance ;
- Le projet d'assainissement du site touristique-immobilier de Taparura à Sfax bénéficie d'un prêt concessionnel de l'État français pour la construction d'une enceinte de confinement des déchets ;
- L'accord entre la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie et la Chambre tuniso- allemande de l'Industrie et du Commerce relatif à la mise en place d'actions en matière de maîtrise de l'énergie et de protection de l'environnement dans le secteur de l'hôtellerie ;
- Le projet régional du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) co-financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) et le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Commencé en 1999, ce projet a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité des zones humides et côtières en Tunisie (Dar Chichou/Korba³³, Kelibia/El Haouaria, Zembra/Zembretta). Ces zones se situent toutes dans la région du Cap Bon, région d'importance majeure pour l'avifaune migratrice empruntant la voie médiane méditerranéenne (Tunisie - détroit de Sicile). L'exécution de ce projet est confiée à l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) en vue de la mise en œuvre des actions urgentes de conservation de la biodiversité par la protection et la gestion de sites pilotes.

³³ C'est dans cette zone que se situe Menzel Temime dont il a été question plus haut.

III. LES BONNES PRATIQUES

En Tunisie, 1,2% du PIB est consacré à la promotion de l'environnement. Depuis une vingtaine d'années, un cadre institutionnel et législatif a été arrêté et une stratégie mise en place. Elle a permis d'améliorer les indicateurs environnementaux tels que l'augmentation du nombre des réserves naturelles terrestres et marines, le boisement forestier et urbain, la lutte contre la pollution, la promotion des énergies renouvelables et le transfert des technologies propres.

Et si le contexte réglementaire est toujours présent, un **contexte normatif**, où les bonnes pratiques occupent une place toujours plus importante, s'est imposé. Dans le domaine du tourisme, il y a lieu de mettre en exergue les bonnes pratiques suivantes : le programme de mise à niveau de l'hôtellerie (PMNH) ; l'utilisation des eaux rénovées ; l'utilisation de l'eau saumâtre ; l'utilisation de l'eau salée.

1. PMNH

La Tunisie est confrontée à une équation sociale et commerciale dont la résolution passe par une croissance accélérée et l'émergence d'activités à forte valeur ajoutée. Le tourisme pourrait être cette activité. Mais, si les résultats en termes d'entrées et de nuitées indiquent un essor du secteur, en termes micro économique, les difficultés rencontrées par les hôteliers sont nombreuses.

Les conclusions des études menées³⁴ ces dernières années insistent sur les problèmes de rentabilité des unités hôtelières et de compétitivité de la destination.

L'écart entre l'investissement hôtelier et la commercialisation est en train de se creuser. Aussi, l'hôtellerie tunisienne connaît-elle un endettement bancaire particulièrement élevé.

Pour les services de l'hôtellerie, et compte tenu du contexte nouveau dans lequel le tourisme évolue, une obligation de cohérence optimale en termes de qualité des prestations touristiques est nécessaire. C'est pourquoi, un programme de mise à niveau de l'hôtellerie a été mis en place. Il doit être compris comme une politique de renforcement de la compétitivité des entreprises hôtelières.

Ce programme concerne la maîtrise des économies d'énergie et d'eau, la gestion des ressources humaines ainsi que tout ce qui à trait aux NTIC.

Une ligne de crédit de 50 millions d'euros a été conclue entre l'Agence française de développement (AFD) et le gouvernement de la République tunisienne dont l'objectif est d'appuyer le financement du programme national de mise à niveau du secteur hôtelier. Le financements de ce programme, qui se fait à travers les banques de la place³⁵, se fait à des conditions favorables en terme de taux et ce, sur une durée pouvant atteindre 15 années avec quatre années de grâce.

Actuellement, 45 hôtels ont lancé un programme de mise à niveau et 128 établissements ont obtenu un accord de principe quant à la mise en oeuvre de ce programme.

34 « Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016 » JICA – 2001.
« Stratégie de développement touristique en Tunisie » Banque mondiale – 2003.

35 Amen Bank.

Sur les 45 hôtels dont le programme a été approuvé par le COPIL³⁶, soit 7% des hôtels classés, toutes les catégories sont représentées :

5*	6 hôtels
4*	21 hôtels
3*	14 hôtels
2*	3 hôtels
AH	1 hôtel

Onze pour cent des lits appartement à des établissements classés, soit 24 192 lits, font l'objet de ce programme.

Toutes les régions touristiques sont également touchées par ce programme. Mais sur les 45 établissements, 44 sont situés sur le littoral et 1 seul à l'intérieur, à Tozeur.

En ce qui concerne les tranches d'âge, il est remarquable que, même des hôtels récents des années 1990 et 2000, soit 21 établissements sur les 45, ont entrepris un programme de mise à niveau. C'est une indication quant aux faiblesses de management des établissements hôteliers.

Dans ce cas, la bonne pratique émane des pouvoirs publics et ce, en direction des privés.

Désignation		Programme de mise à niveau des hôtels Ministère du Tourisme			
Pays		Tunisie			
Destination (préciser littorale, urbaine, rurale)		Tous les hôtels classés dans l'ensemble du territoire			
Classification par domaine et par type (cocher, parmi les domaines et les types d'activités suivants, ceux auxquels la BP est directement liée)					
Domaine d'activité					
<input type="checkbox"/> Transport	<input checked="" type="checkbox"/> énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Eaux usées	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Construction
<input checked="" type="checkbox"/> écosystèmes	<input type="checkbox"/> Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/> économie locale	<input type="checkbox"/> éducation	<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire	
Autre (préciser) :				
Type d'activité					
<input checked="" type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Politique	<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'action	<input type="checkbox"/> Partenariat	<input type="checkbox"/> Autre	
Classification par problématique de développement durable (cocher la case à laquelle la BP est liée)					
<input type="checkbox"/> Changement climatique	<input type="checkbox"/> Biodiversité	<input type="checkbox"/> Protection des mers et des océans	<input type="checkbox"/> Croissance et répartition de la croissance		
<input checked="" type="checkbox"/> Création d'emplois	<input checked="" type="checkbox"/> Régulation de la mondialisation	<input type="checkbox"/> Accès de tous aux services essentiels	<input type="checkbox"/> Renforcement des systèmes de santé et d'éducation		
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/> Autre :				
Coordonnées					
Site Internet		www.tourismtunisia.com			

36 Comité de pilotage qui gère le PMNH.

Publication(s)	
Personne à contacter	Directeur de la mise à niveau
Participants (Nom, type d'autorité locale/régionale/nationale, organisme, société ou autre partie prenante)	

2. EAUX RÉNOVÉES

Il s'agit des eaux traitées d'origine domestique. Elles proviennent de l'Office national de l'assainissement (ONAS).

Grâce à un réseau de stations d'épuration, 98 dont 45 contribuent à la réutilisation de l'eau, le volume des eaux traitées est passé de 106,5 millions de m³ en 1994 à 135 millions de m³ en 2002 et à 225,5 millions de m³ actuellement.

Ce réseau a permis un développement touristique en harmonie avec son environnement. L'objectif de l'utilisation des eaux rénovées est, en effet, double :

- Protéger l'environnement qui est une composante de la commercialisation du produit touristique. Toutes les zones touristiques sont équipés de stations d'épuration ;
- Valoriser le potentiel mobilisable en tant que ressource additionnelle pour l'irrigation des golfs, des jardins des hôtels et également pour la recharge des nappes phréatiques.
- Actuellement, 42 millions de m³, soit un taux de réutilisation de 22%, sont réutilisées dans les domaines suivants :
- Neuf golfs, soit une superficie irrigable de 540 ha ;

Tableau 4 : Irrigation des parcours de golf

Golf	Superficie (ha)	Superficie irrigable (ha)	Volume d'eau épurée m ³ /jour
Carthage	30	18	600
Yasmine Hammamet	80	45	1800
Citrus Hammamet	172	90	2700
El Kantaoui – Sousse	132	110	3456
Flamingo Monastir	80	60	1900
Palm Links Monastir	80	50	2200
Jerba	92	44	1500
Tabarka	110	45	1500
Tozeur	150	75	NC

- Les jardins des hôtels dont l'irrigation correspondrait normalement à 22% de la consommation touristique, c'est dire l'économie réalisée ;
- Les espaces verts dans les zones touristiques.

Par ailleurs, 19 périmètres irrigués, soit 7 447 ha ainsi que le secteur industriel et les nappes phréatiques profitent également de cette ressource.

Désignation	Office national de l'assainissement (ONAS)				
Pays	Tunisie				
Destination (préciser littorale, urbaine, rurale)	Toutes				
Classification par domaine et par type (cocher, parmi les domaines et les types d'activités suivants, ceux auxquels la BP est directement liée)					
Domaine d'activité					
<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> énergie	<input type="checkbox"/> Eau	<input checked="" type="checkbox"/> Eaux usées	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Construction
<input type="checkbox"/> écosystèmes	<input type="checkbox"/> Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/> économie locale	<input type="checkbox"/> éducation	<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire	
Autre (préciser) :				
Type d'activité					
<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Politique	<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'action	<input type="checkbox"/> Partenariat	<input type="checkbox"/> Autre	
Classification par problématique de développement durable (cocher la case à laquelle la BP est liée)					
<input type="checkbox"/> Changement climatique	<input type="checkbox"/> Biodiversité	<input type="checkbox"/> Protection des mers et des océans	<input type="checkbox"/> Croissance et répartition de la croissance		
<input type="checkbox"/> Création d'emplois	<input type="checkbox"/> Régulation de la mondialisation	<input type="checkbox"/> Accès de tous aux services essentiels	<input type="checkbox"/> Renforcement des systèmes de santé et d'éducation		
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/> Autre :				
Coordonnées					
Site Internet	onas.nat.tn				
Publication(s)					
Personne à contacter					
Participants (Nom, type d'autorité locale/régionale/nationale, organisme, société ou autre partie prenante)					

3. UNITES DE DESSALEMENT DES EAUX SAUMATRES

Il s'agit d'actions entreprises par la Sonede³⁷, donc l'État, pour satisfaire les besoins en eau de la région de Jerba et Zarzis. Il aurait été possible d'utiliser les eaux des nappes profondes et de transporter cette eau. Dans le cas présent, deux options ont été préférées : ne pas utiliser les nappes fossiles ; ne pas augmenter le prix de la production de l'eau par un long transport.

Les techniques de dessalement des eaux saumâtres ont permis de satisfaire les besoins en eau de l'île de Jerba et de la région de Zarzis grâce à l'installation d'unités d'une capacité unitaire de 12 000m³/jour.

Désignation	Société national d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE)				
Pays	Tunisie				
Destination (préciser littorale, urbaine, rurale)	Littoral				
Classification par domaine et par type (cocher, parmi les domaines et les types d'activités suivants, ceux auxquels la BP est directement liée)					
Domaine d'activité					
<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Eaux usées	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Construction
<input type="checkbox"/> écosystèmes	<input type="checkbox"/> Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/> économie locale	<input type="checkbox"/> éducation	<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire	
Autre (préciser) :				
Type d'activité					
<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Politique	<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'action	<input type="checkbox"/> Partenariat	<input type="checkbox"/> Autre	
Classification par problématique de développement durable (cocher la case à laquelle la BP est liée)					
<input type="checkbox"/> Changement climatique	<input type="checkbox"/> Biodiversité	<input type="checkbox"/> Protection des mers et des océans	<input checked="" type="checkbox"/> Croissance et répartition de la croissance		
<input type="checkbox"/> Création d'emplois	<input type="checkbox"/> Régulation de la mondialisation	<input type="checkbox"/> Accès de tous aux services essentiels	<input type="checkbox"/> Renforcement des systèmes de santé et d'éducation		
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/> Autre :				
Coordonnées					
Site Internet	sonede.com.tn				
Publication(s)					
Personne à contacter					
Participants (Nom, type d'autorité locale/régionale/nationale, organisme, société ou autre partie prenante)					

³⁷ Elle est chargée de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des installations de captage, de traitement, de transport et de distribution de l'eau.

4. UNITES DE DESSALEMENT DES EAUX DE MER

Il s'agit d'une bonne pratique dans le cadre d'une **chaîne privée**.

Dans le cadre des économies de l'eau, la chaîne « El Mouradi », qui compte 14 unités hôtelières comptabilisant 12 000 lits, a entrepris des actions de dessalement.

Au début, la chaîne a installé des équipements pour les eaux saumâtres dont la salinité ne dépassait pas 7g/litre.

Hôtel	Capacité m3/jour	Année
El Mouradi Palace	800	1996
Selima Club	800	1996

Tableau 5 : Hôtels « Type d'installation – Eau saumâtre »

Par la suite, la chaîne est passée à des équipements de dessalement d'eau de mer.

Hôtel	Capacité m3/jour	Année
El Mouradi Hammamet	300	2001
Skaneès Beach	400	2003
Jerba Menzel	600	2004
El Mouradi Mahdia	600	2004
El Mouradi Molka	600	2005
Kantaoui Club	600	2005

Tableau 6 : Hôtels « Type d'installation – Eau de mer »

Compte tenu des progrès réalisés au niveau de la technologie de dessalement, avec des membranes ayant une surface de filtration très importante et un taux de rétention de sel supérieur à 99,6%, et de la diminution des coûts, nous sommes en présence d'une bonne pratique en termes de maîtrise d'économie d'eau.

Il serait indiqué que plusieurs hôteliers se regroupent pour s'équiper en station de dessalement d'eau de mer pour ainsi aboutir à une économie d'échelle.

Désignation	Dessalement eau de mer				
Pays	Tunisie				
Destination (préciser littorale, urbaine, rurale)	Hôtels situés sur le littoral				
Classification par domaine et par type (cocher, parmi les domaines et les types d'activités suivants, ceux auxquels la BP est directement liée)					
Domaine d'activité					
<input type="checkbox"/> Transport	<input checked="" type="checkbox"/> énergie	<input checked="" type="checkbox"/> Eau	<input type="checkbox"/> Eaux usées	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Construction
<input type="checkbox"/> écosystèmes	<input type="checkbox"/> Patrimoine culturel	<input checked="" type="checkbox"/> économie locale	<input type="checkbox"/> éducation	<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire	
Autre (préciser) :				
Type d'activité					

<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Politique	<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'action	<input type="checkbox"/> Partenariat	<input type="checkbox"/> Autre
Classification par problématique de développement durable (cocher la case à laquelle la BP est liée)				
<input type="checkbox"/> Changement climatique	<input type="checkbox"/> Biodiversité	<input type="checkbox"/> Protection des mers et des océans	<input checked="" type="checkbox"/> Croissance et répartition de la croissance	
<input type="checkbox"/> Création d'emplois	<input type="checkbox"/> Régulation de la mondialisation	<input type="checkbox"/> Accès de tous aux services essentiels	<input type="checkbox"/> Renforcement des systèmes de santé et d'éducation	
<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/> Autre :			
<i>Coordonnées</i>				
Site Internet	ElMouradi.com			
Publication(s)				
Personne à contacter				
Participants (Nom, type d'autorité locale/régionale/nationale, organisme, société ou autre partie prenante)				

IV. PROPOSITIONS

Selon les conclusions de l'agence internationale de notation Fitch Rating, l'industrie touristique tunisienne est un modèle économique à rénover. Le tourisme tunisien souffre de problèmes structurels : surcapacité hôtelière sur le littoral, faible diversification du produit touristique, pouvoir de négociation des prix de vente défavorable aux opérateurs, étroitesse de la stratégie marketing et endettement élevé des entreprises hôtelières.

Aussi, et dans ce type de situation, est-il difficile au niveau des hôteliers de concilier le tourisme et l'environnement. C'est pourquoi il est apparu opportun de mettre en valeur quatre axes de développement de produits touristiques indépendants du produit balnéaire.

1. LA TERRITORIALISATION ET LA DIVERSIFICATION

L'attractivité de la destination « Tunisie », c'est l'attractivité du littoral. La Tunisie ne valorise pas ses territoires. Face à une concurrence mondiale de plus en plus intense, à des comportements en évolution rapide, la destination « Tunisie » peine à s'adapter et à s'organiser dans des régions caractérisées par des « passages touristiques » comme il a été analysé pour le tourisme saharien et le tourisme culturel. L'évolution du contexte dans lequel les acteurs du tourisme évoluent, incite aujourd'hui à faire des propositions concrètes susceptibles d'améliorer l'efficacité du tourisme des régions.

L'enrichissement de l'offre balnéaire a certes permis de développer une mobilité touristique-patrimoniale, mais dans ce cas, le tourisme n'a pas aidé au développement régional car il ne met pas suffisamment les territoires en valeur.

C'est au patrimoine de jouer le rôle de moteur de développement du tourisme régional et c'est ce qui permettra la diversification des produits de la destination.

Cela nécessite la mise en place d'une stratégie de différenciation touristique par la valorisation de l'espace grâce à une approche touristique identitaire des territoires en :

- Étudiant la faisabilité de les labelliser ;
- Organisant les territoires autour de "Projets de destination".

2. LA GESTION INTEGREE DE LA QUALITE (GIQ)

Elle intègre le développement durable dans ses trois composantes – environnement, efficacité économique, équité sociale – et la satisfaction de la demande. Elle passe par :

- Des stratégies avec les partenaires clés, à savoir une collaboration cohérente entre tous les acteurs et ce, à tous les échelons local, régional, national et international pour bénéficier des effets de synergie et des économies d'échelle ;
- Des bonnes pratiques, à savoir les normes, certifications et labels ;
- Des instruments de suivi et d'évaluation, à savoir l'élaboration d'une vision de développement de l'offre, de la définition du projet jusqu'au suivi de sa mise en oeuvre ;
- Des incitations, avec l'émergence et l'encouragement de l'initiative privée (fiscalité, aides, ...)

3. LES INNOVATIONS

Aussi, la rénovation du système touristique³⁸ pourrait-elle permettre, par les professionnels jusqu'à présent « frileux », la mise en oeuvre de la stratégie environnementale mise en place par les pouvoirs publics (cf. Partie I) Elles doivent prendre en compte les NTIC mais également les technologies à même d'aider à l'essor du tourisme dans le cadre du développement durable.

4. LA FORMATION

Elle passe par :

- La mise en place de **nouvelles figures professionnelles** susceptibles de créer de nouvelles compétences professionnelles dans le domaine du patrimoine, du tourisme et de l'environnement;
- L'élaboration d'une certification professionnelle (formation transversale et polyvalente) spécifique à la formation professionnelle et à la gestion des centres.

³⁸ « L'industrie touristique tunisienne : un modèle économique à rénover » FichtRatings - 2007.

V. Bibliographie

Banque mondiale

2003 Stratégie de développement touristique en Tunisie, Ministère du Tourisme, Tunis.

Chapoutot J. M.

2007 « Le sud tunisien. Objets, enjeux et perspectives dans le domaine touristique », colloque international de Tozeur « Tourisme saharien et développement durable. Enjeux et approches comparatives », université de Sousse et université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (sous presse)

2007 « Village de vacances et hôtel-club en Tunisie. La confusion des genres », Les cahiers Espaces, n°94, Paris.

1999 « Jerba : espace insulaire, développement touristique et comportement humain », Université Mohamed V - Agdal, Série colloques et séminaires n°79, p. 121-135, Rabat.

1998 « L'identité de l'espace Hammamet ou l'idéal touristique », Bulletin de la société languedocienne de géographie, 1997, Espaces et territoires, fasc. 3 et 4, tome 32, p. 31-53, Montpellier.

1994 Le foncier touristique en Tunisie : de la disponibilité à la préservation, Cahiers du Tourisme, série B-74, 50 p., Centre des Hautes Études Touristiques, Aix-en-Provence.

1990 "Tourisme, alternative à l'aménagement", Revue d'Économie Régionale et Urbaine n° 4, Publication de l'ADICUEER avec le concours du C.N.R.S, p. 511-522, Bordeaux.

FichtRatings

2007 L'industrie touristique tunisienne : un modèle économique à rénover, Tunis.

Italconsult (B. Et.)

1971 Programme d'infrastructure pour le développement du tourisme en Tunisie - Volume I : Analyse de la situation actuelle ; Volume II : Options fondamentales du programme ; Volume III : Programme d'investissement, République Tunisienne, Ministère du Tourisme et de l'aménagement du territoire.

JICA (B. Et.)

2001 Développement du tourisme en Tunisie à l'horizon 2016, Ministère du Tourisme, Tunis.

Port autonome de Marseille (Fr), Creocéan PACA (Fr), Somete (Tn)

2006 Schéma directeur d'aménagement du littoral tunisien pour les activités de plaisance et de croisière, FASEP n°611, ministère de l'Economie et des Finances français et Office national du tourisme tunisien, Tunis.

Smaoui (A)

2001 « Le développement du tourisme en Tunisie et le rôle des organisateurs de voyages étrangers », in *Tourismes Chances pour l'économie risque pour les sociétés ?* (sous la direction de J-L Michaud), Nouvelle Encyclopédie Diderot, PUF, Paris.

Institut National de la Statistique

Compendium statistique national sur l'environnement, Programme Medstat, UE, Ministère du Développement et de la Coopération internationale, Tunis.

WWWF

2002 Un paysage pour l'Homme et la Nature. Le paysage vert de la Kroumirie-Mogods, WWWF Mediterranean programme office, Rome.